Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 77 (1968)

Heft: 8

Artikel: La leçon d'un drame

Autor: Pictet, Jean-S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684099

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La leçon d'un drame*

Jean-S. Pictet, directeur des Affaires générales du Comité international de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge entière est en deuil. Deux délégués-médecins du Comité international de la Croix-Rouge sont tombés au Nigéria — en même temps que deux représentants du Conseil Oecuménique des Eglises — sous les balles d'un soldat irresponsable. Ils sont morts à la face du ciel, alors qu'ils se présentaient, les mains nues, confiants dans le signe qu'ils portaient et que l'on tient partout pour le symbole même de l'immunité contre les actes de guerre.

On a parlé d'un *«incident»*. Il s'agit en réalité d'un drame, qui doit inciter aux plus sérieuses réflexions. Ne nous fait-il pas mesurer à la fois la grandeur de la mission secourable et sa fragilité?

Sans doute, le meurtrier était-il inconscient, sans doute a-t-il enfreint les consignes reçues. Il n'en reste pas moins que ces serviteurs de la Croix-Rouge sont tombés sans raison, victimes de la violence aveugle et de la bêtise des hommes.

La période contemporaine se caractérise par un durcissement des cœurs et un effritement de la morale internationale. Presque partout triomphent la haine et le fanatisme. Si l'on en venait un jour à mettre en doute la valeur protectrice du signe de la Croix-Rouge, si l'on devait refuser à la profession médicale la sauvegarde à laquelle elle doit prétendre, dans l'intérêt même de ceux qu'elle veut sauver, le monde aurait en un instant reculé d'un siècle. Et l'on pourrait craindre alors de ne plus trouver assez de guérisseurs prêts à braver toutes les difficultés pour se rendre dans les lieux où la guerre traîne son cortège de misères, afin de lui arracher des proies innocentes.

Mais un acte individuel, si criminel ou insensé qu'il soit, ne saurait ébranler l'édifice du droit conventionnel, patiemment élaboré au prix de siècles d'efforts, en réponse aux aspirations des peuples, et que de grands esprits ont reconnu comme l'un des plus sûrs fondements de la civilisation.

Au contraire, d'aussi tragiques événements doivent faire mieux comprendre la nécessité d'observer les principes humanitaires dans toutes les formes de conflits entre les hommes et la nécessité, également, de faire mieux connaître, partout sur le globe, les Conventions de Genève, qui ont pour but d'éviter aux noncombattants des souffrances inutiles, sans empêcher pour autant les militaires d'accomplir les devoirs qu'ils ont envers leur pays.

Le docteur Robert Carlsson, de la Croix-Rouge suédoise, et le docteur Dragan Hercog, de la Croix-Rouge yougoslave, ont vu le fil de leurs jours tranché à trente-deux ans, alors qu'ils étaient en pleine force et qu'ils se dévouaient sans compter, avec un enthousiasme qui avait impressionné leur entourage, auprès des blessés et des malheureux affamés d'un conflit sanglant. Quelle perte n'est-ce pas pour leur famille, pour leurs amis dont nous sommes, pour tant de personnes inconnues qu'ils auraient encore aidées au cours de leur carrière, si prématurément interrompue à jamais.

Fidèles à leur vocation, comme au serment d'Hippocrate, alors qu'ils connaissaient les risques qu'implique toute mission de cette nature, ils avaient décidé de rester à leur poste, jusqu'au bout. Ces deux héroïques volontaires donnent ainsi, à tous les serviteurs de la Croix-Rouge, le plus bel exemple. Leurs noms se sont inscrits dans le grand livre de l'humanité

Pour eux qui ont choisi

On dit que vivre, c'est choisir, continuellement, chaque heure, chaque jour. Parfois, cependant, le choix est difficile. Lorsqu'il consiste, par exemple, à abandonner sa patrie, son foyer, tout ce que l'on possède pour demeurer fidèle à soi-même, à son idéal, à ses convictions.

En Tchécoslovaquie, ces derniers mois, ils ont choisi par milliers. Et entre le 21 août et le 15 octobre 1968, 7000 nouveaux «réfugiés» se sont présentés à nos frontières, dont un millier ont demandé un droit d'asile définitif à la Suisse, tandis que les autres ne comptent séjourner que temporairement chez nous.

Aujourd'hui, deux mois ont passé et ici, ils ne sont plus que sept. «Ici», c'est en l'occurrence le Centre frontalier d'accueil de Buchs, ouvert le 31 août 1968 par la Croix-Rouge suisse à la demande de la Division fédérale de Police et demeuré en exploitation, tandis que le second Centre mis en service simultanément à Ste-Margrethen, à l'intention des ressortissants tchèques, fermait ses portes 10 jours plus tard déjà.

Aujourd'hui, ils ne sont que sept, mais hier ils étaient 47, 30 il y a deux jours, 20 encore ce matin avant le départ du train qui en a emmené un certain nombre vers d'autres régions de Suisse où un logement et une occupation leur ont été trouvés.

Ils seront à nouveau plus de 15 dans quelques heures. Car cela se répète ainsi jour après jour: il en part, il en arrive de nouveaux. Pour combien de temps encore? Les Tchécoslovaques entrant actuellement en Suisse proviennent généralement d'Autriche où ils s'étaient arrêtés en attendant. En attendant l'évolution de la situation. Au vu des événements,

^{*} Journal de Genève 12.10.1968



Vue partielle du Centre frontalier d'accueil de Buchs, à la frontière austro-suisse. Propriété du Service fédéral de l'Hygiène publique, ce centre d'accueil dont la construction date de 1960 peut recevoir jusqu'à 300 personnes. A la demande de la Division fédérale de Police il est entré en service le 31 août 1968 — en même temps que le centre d'accueil frontalier de Ste-Margrethen qui lui a fermé ses portes 10 jours plus tard déjà — à l'intention des ressortissants tchécoslovaques qui demandaient asile à la Suisse.

cela pouvait signifier — à nouveau le choix — le retour dans leur patrie, l'exil à l'étranger.

Dès leur arrivée au Centre frontalier de Buchs, ils sont enregistrés, puis mis au courant des possibilités qui leur sont offertes de se recréer une existence en Suisse. Pour certains, qui ont déjà des parents ou des amis «quelque part en Suisse», il s'agit de les mettre en rapport avec ceux-ci. D'autres ont aussi d'emblée besoin d'une aide matérielle. Ils ne passent en général que 24 ou 48 heures à Buchs. Ensuite, dans les diverses villes où ils sont dirigés au vu des possibilités de travail et de logement

signalées par les autorités, nos hôtes continuent d'être assistés par les sections locales de la Croix-Rouge suisse qui agissent en collaboration avec l'Office central suisse d'aide aux réfugiés.

Au début de l'action, le Centre de Buchs fut desservi par des Colonnes du Service de la Croix-Rouge. Au début du mois d'octobre, cependant, l'afflux des réfugiés se mit à diminuer fortement. Après s'être élevé quotidiennement à quelques centaines par jour, au point culminant de l'action, le nombre des nouveaux arrivants n'était plus à cette époque, que de 30 à 50 par jour. Ceci permit,

Le dernier arrivé et le plus jeune hôte du jour est accueilli et réconforté par l'une des assistantes bénévoles Croix-Rouge qui depuis le 13 octobre 1968 desservent le Centre frontalier d'accueil de Buchs en remplacement des hommes des cinq Colonnes du Service de la Croix-Rouge qui successivement en avaient assuré l'exploitation depuis son entrée en fonction, le 31 août 1968.



d'entente avec la Division fédérale de Police, de simplifier, dès le 13 octobre, le dispositif d'accueil et de remplacer les Colonnes de la Croix-Rouge par des équipes d'aides Croix-Rouge volontaires mises à disposition par des sections de la Croix-Rouge suisse pour des périodes successives de 10 jours. De leur côté, les deux sections de Werdenberg-Sargans et de Bodan-Rheintal se sont occupées sans discontinuer et avec un très grand dévouement des Tchécoslovaques qui venaient de passer la frontière, fournissant notamment tout le personnel convoyeur chargé de les accompagner à l'intérieur du pays,

remettant des vêtements à ceux qui en demandaient et poussant la gentillesse jusqu'à décorer les murs du Centre de Buchs, d'affiches colorées et de tableux et à déposer partout des jardinières fleuries que des collaboratrices de la section locale viennent soigner et arroser chaque jour...

Le Président de la Croix-Rouge suisse s'adresse au Président de la Croix-Rouge tchécoslovaque

Le 8 septembre, le Président de la Croix-Rouge tchécoslovaque, le Dr F. Kuchar, accompagné du Dr K. Blaha, chef de la section étrangère de cette société, profitèrent de leur séjour en Suisse où ils venaient de participer, à Genève, à la Session du Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, pour venir remercier chaleureusement la Croix-Rouge suisse de l'aide morale et matérielle

apportée par cette dernière à la population tchécoslovaque, à la suite des tragiques événements d'août et de discuter aussi des possibilités d'une collaboration plus étroite entre les deux sociétés nationales de Croix-Rouge. A son tour, le Président de la Croix-Rouge suisse, M. le Prof. Hans Haug, lors d'une réception au siège central, à Berne, adressa à nos hôtes ce message de sympathie:

«La Croix-Rouge suisse est extrêmement heureuse que la délégation de la Croix-Rouge tchécoslovaque qui vient de participer, à Genève, à la récente Session du Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, lui fasse l'honneur d'une visite officielle. Nous sommes conscients des jours de tension que vous venez de vivre et nous apprécions d'autant plus que vous ayez pris le temps et la peine de venir nous trouver à Berne.

Votre visite nous réjouit pour diverses raisons, dont la principale est la sympathie venant du cœur que la population suisse et les autorités helvétiques, et avec elles notre Société nationale de Croix-Rouge éprouvent à l'égard du peuple tchécoslovaque. Cette sympathie chaleureuse va à un peuple doué de hautes qualités, riche d'un profond patrimoine culturel, mais elle va aussi à un peuple courageux qui au cours des trois dernières décennies — pour ne parler que de son passé le plus récent — a eu à supporter une très grande somme de souffrances, mais a toujours et encore combattu courageusement pour conserver son indépendance et sa liberté. Vu l'importance que la liberté, notamment la liberté dans le sens de la sauvegarde des particularités nationales représente pour le peuple suisse, ce dernier se sent aujourd'hui fortement solidaire avec le peuple tchécoslovaque. Et cette solidarité a trouvé à s'exprimer de maintes manières ces dernières semaines.

Conformément aux principes de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge suisse ne peut que poursuivre des buts humanitaires, elle ne peut que contribuer à adoucir la misère et les souffrances des êtres humains. Depuis le 21 août, nous avons tenté de travailler dans ce sens, en faisant notamment parvenir à notre Société sœur de Tchécoslovaquie des produits san-

guins, des médicaments et des aliments pour enfants, en nous occupant également des ressortissants tchèques se trouvant en Autriche ou en Suisse ou désireux de trouver accueil dans notre pays. Nous n'avons pas fait beaucoup et ne pourrons peut-être pas non plus faire beaucoup, mais le peu que nous avons fait l'a été avec une profonde sympathie et avec l'appui bienveillant de nos autorités et de notre peuple.

Soyez assuré, Monsieur le Président, que nous continuerons de suivre avec la plus grande attention les événements de Tchécoslovaquie et que nous sommes à votre disposition si d'autres tâches humanitaires devaient se poser dans l'intérêt de votre peuple et à la solution desquelles la Croix-Rouge suisse pourrait contribuer. Je souhaite à la Croix-Rouge tchécoslovaque et à son Comité central, qui nous ont aimablement reçus à Prague, en 1961, force, patience et constance pour les semaines à venir et j'espère avec vous que le bien et surtout l'humanité sauront gagner et s'affirmer envers et contre tout.